

NATIONS UNIES

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
NOV 05 1984



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2531^e SÉANCE : 3 MAI 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2531)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
Lettre, en date du 30 avril 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16514)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2531^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 3 mai 1984, à 11 heures.

Président : M. Oleg Aleksandrovich TROYANOVSKY
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2531)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
Lettre, en date du 30 avril 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16514).

La séance est ouverte à 11 h 35.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Puisque cette séance est la première que tient le Conseil de sécurité en ce mois de mai, je voudrais, au nom du Conseil, rendre hommage à Vladimir A. Kravets, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, pour les services qu'il a rendus en sa qualité de Président du Conseil de sécurité durant le mois d'avril. Je suis certain de parler au nom de tous les membres du Conseil en exprimant notre reconnaissance à M. Kravets pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

Lettre, en date du 30 avril 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16514)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Antigua-et-Barbuda, de Chypre, de la Grèce, de la Turquie et de la Yougoslavie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de ces pays à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Moushoutas (Chypre), M. Dountas (Grèce) et M. Kirca (Turquie) prennent place à la table du Conseil; M. Jacobs (Antigua-et-Barbuda) et M. Golob (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je rappelle qu'au cours de leurs consultations, les membres du Conseil sont convenus qu'une invitation serait adressée à M. Rauf Denktas à titre personnel, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. En l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Denktas, conformément à l'article 39. En temps voulu, j'inviterai M. Denktas à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil est réuni aujourd'hui pour répondre à la demande contenue dans la lettre en date du 30 avril 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Chypre [S/16514].

5. Les membres du Conseil sont saisis du document S/16519, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de la résolution 544 (1983).

6. Le Conseil va à présent entendre une déclaration du Président de la République de Chypre, M. Spyros Kyprianou. Je prie le Chef du protocole de bien vouloir accompagner le Président dans la salle du Conseil, jusqu'à la place réservée à Chypre à la table du Conseil.

7. J'ai l'honneur et le plaisir, au nom des membres du Conseil de sécurité, de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Spyros Kyprianou, Président de la République de Chypre, et de l'inviter à prendre la parole.

8. Le président (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier sincèrement de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil. Je vous remercie, vous et les membres du Conseil, de vous être réunis pour examiner une fois de plus la situation à Chypre.

9. Le Conseil est saisi du problème de Chypre depuis 20 ans. Je suis certain que de nombreux membres se souviennent de ses différentes délibérations tout comme je suis certain qu'ils se souviennent des avertissements réitérés que nous avons adressés à la communauté internationale à propos de la menace réelle qui pèse sur l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale de Chypre — sa survie même en tant que pays indépendant.

10. Je ne vais pas entrer dans de nombreux détails concernant le passé, mais il serait peut-être utile de citer deux documents. Le premier est une lettre que le Président des Etats-Unis de l'époque, le président Johnson, a adressée il y a 20 ans, le 5 juin 1964, à celui qui était alors Premier Ministre de Turquie, Ismet İnönü. Dans cette lettre, le président Johnson déclarait :

“J'ai l'impression que vous pensez qu'une telle intervention de la Turquie” — à l'époque, il y avait des menaces répétées d'intervention — “est acceptable en vertu des dispositions de garantie de 1960¹. Je dois toutefois appeler votre attention sur le fait que nous comprenons que l'intervention envisagée par la Turquie se ferait aux fins d'effectuer le partage de l'île, sous une forme ou une autre.”

L'intention de la Turquie depuis cette époque-là — et même avant — était plus que claire, plus qu'évidente.

11. Je vais maintenant citer un autre document, qui montre la connivence complète entre la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs, qui sont les mêmes qu'à l'heure actuelle. C'est un document des Nations Unies. Il s'agit d'un rapport établi par le Secrétaire général de l'époque, il y a 19 ans, en juin 1965. Feu U Thant déclarait alors — et c'était bien avant 1974, avant l'invasion et l'occupation :

“Les dirigeants chypriotes turcs ont adopté une position strictement opposée à toute mesure pouvant amener des membres des deux communautés à vivre et à travailler ensemble... En fait, étant donné que les dirigeants chypriotes turcs se sont fixés comme objectif politique” — nous sommes en 1965 — “la séparation physique et géographique des communautés, il n'est

guère probable qu'ils encouragent les Chypriotes turcs à entreprendre des activités qui pourraient être interprétées comme démontrant les avantages d'une autre politique. Le résultat est une politique apparemment délibérée d'autoségrégation de la part des Chypriotes turcs”. [*Voir S/6426, par. 106.*]

12. Il y a de nombreux documents que je pourrais citer, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire. Si cela se révèle utile, évidemment, au cours du débat ma délégation pourra se référer à de nombreux autres documents contenant des preuves semblables.

13. Je suppose que, bien qu'il ait pu y avoir dans le passé des doutes quant aux véritables intentions de la Turquie, à l'heure actuelle il ne peut plus y en avoir. Les doutes du passé étaient, à mon avis, sans fondement, et aujourd'hui, aucun doute ne peut être justifié. En fait, la minute de vérité est maintenant arrivée pour nous tous, pour nous qui sommes tout à fait conscients de nos responsabilités historiques envers notre pays, envers sa survie même. Voilà ce que je rappelle au Conseil, avec tout le respect que je lui dois.

14. Que s'est-il passé pendant ces 20 années ? Il y a eu négociation, médiation, compromis sur compromis — sans résultat. Comme je l'ai dit, je n'entre pas dans les détails, mais je regarde ce qui s'est passé pendant les 10 années avec 1974. C'était la même chose et le résultat a été qu'en juillet et août 1974, et depuis lors, après l'invasion, 37 p. 100 du territoire de Chypre se trouve sous l'occupation de troupes turques. Au moment de l'invasion, le Premier ministre socialiste, M. Ecevit, a dit qu'il envahissait Chypre en vertu du Traité de garantie afin de rétablir l'ordre constitutionnel qui avait été sapé par le coup d'Etat qui avait eu lieu.

15. Eh bien, il a fallu 10 ans à la Turquie pour rétablir l'ordre constitutionnel. Mais, en fait, ce n'était pas là le but visé. Cela n'a jamais été le but visé. Je ne pense pas que l'invasion aurait eu lieu si la Turquie n'avait pas eu l'intention d'imposer la partition. Je ne pense pas que tout ce qui s'est passé avant 1974 et depuis aurait pu avoir lieu si l'on n'avait pas envisagé d'imposer un partage. Pourquoi voulait-on essayer de modifier le caractère démographique de la zone occupée en déracinant presque 200 000 personnes de leurs foyers pour y installer à leur place des colons venant de Turquie ? Quel était le but recherché ? Était-ce de rétablir l'ordre constitutionnel pour créer des institutions séparées dans la zone occupée et introduire diverses autres mesures visant de toute évidence — nous en avons averti maintes fois le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la communauté internationale dans son ensemble — à appliquer un plan qui existait de longue date ? Ainsi donc, l'attitude selon laquelle il pourrait y avoir aujourd'hui des doutes quant aux intentions et au plan

de la Turquie et des Chypriotes turcs est, à mon avis, totalement injustifiée.

16. Pourquoi sommes-nous réunis ici aujourd'hui ? Après le 15 novembre 1983, avec la proclamation de la prétendue déclaration unilatérale d'indépendance — cet acte de sécession qui a été condamné par la communauté internationale dans son ensemble — on nous a dit, on nous a promis qu'on ferait un effort pour renverser le cours des événements, que la communauté internationale prendrait des mesures dans ce sens, afin d'arrêter cette catastrophe pour Chypre et de défaire ce qui a été fait aux dépens de l'intégrité territoriale et de l'existence même d'un petit Membre de l'Organisation des Nations Unies.

17. Quel a été le résultat ? Le résultat est que le Secrétaire général a proposé à la partie turque que ce processus soit gelé, bien que la résolution du Conseil de sécurité ait demandé que l'on annule cette décision. Le Secrétaire général lui a demandé un gel et la réponse, indépendamment des documents — ne nous occupons pas trop des documents aujourd'hui — qui a été donnée au Secrétaire général, la réponse qui nous a été donnée à nous, au Conseil de sécurité, à la communauté internationale, a été : "Nous ne nous soucions pas de ce que vous dites. Nous allons procéder à un échange d'ambassadeurs". Et ils ont échangé des ambassadeurs et ont, de la façon la plus solennelle, rejeté tout ce que le Conseil de sécurité a dit et tout ce que le Conseil de sécurité représente. Toute inaction du Conseil de sécurité, dorénavant, et tout ce qui pourrait être à nouveau considéré comme une attitude tolérante n'améliorera nullement la situation. Celle-ci ne fera au contraire qu'empirer.

18. Cette fois, l'avertissement est un peu différent des précédents. L'avertissement est celui-ci : Nous, en tant que Chypriotes et en tant que membres du Gouvernement de Chypre — et moi en tant que Président de la République de Chypre pleinement conscient de mes obligations — nous assisterons à la fin de Chypre en tant qu'Etat indépendant si le Conseil de sécurité n'agit pas de façon rapide et efficace.

19. Si l'on permet que cette situation se poursuive, alors la raison d'être même de l'Organisation des Nations Unies sera sapée et, en fin de compte, détruite. Nous sommes venus ici parce que nous avons besoin de l'aide du Conseil. Si nous persistons dans l'attitude qui semble aujourd'hui prévaloir dans le monde, tant d'années après la seconde guerre mondiale, en ce qui concerne la Charte des Nations Unies, la Déclaration des droits de l'homme, les résolutions des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki et les nombreuses autres déclarations, je crains fort que les solutions ne soient imposées par la force au lieu d'être engendrées par le bon sens et la logique en se fondant sur les principes.

20. J'admets que nous sommes faibles, que nous ne pouvons pas lutter — tout au moins sans aide — pour rétablir nos droits. Par ailleurs, nous demandons instamment une solution pacifique; nous ne voulons pas que soient perpétrés de nouveaux actes de violence ni de nouveaux combats. Pourquoi sommes-nous faibles ? La vérité, c'est que nous sommes militairement faibles : est-ce pour cela que nous devons être punis ou que nous devons disparaître en tant que pays indépendant ? Qu'advient-il de nombreux autres pays du monde si le Conseil permettait que l'on se défasse de Chypre ? Que se passerait-il alors ?

21. Certes, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses différents organes, ont à plusieurs reprises demandé des négociations — à l'origine un processus de médiation, pour ne pas parler de négociations. Depuis 1975, elles demandent des entretiens intercommunautaires et elles ont aussi fait appel aux bons offices du Secrétaire général, etc. Quel a été le résultat ? Que s'est-il passé ?

22. En 1975, après l'invasion et l'occupation, puisque nous étions affaiblis sur tous les plans nous aurions été en droit de refuser de négocier jusqu'à ce que les troupes d'occupation se retirent. La communauté internationale s'accordait à dire que les troupes d'occupation devaient se retirer mais que, dans l'intervalle, nous devions essayer de négocier. C'est ce que nous avons fait pendant dix longues années. Tandis que nous nous livrions à des négociations, par des pourparlers intercommunautaires, des bons offices et d'autres initiatives, l'autre partie, tout en prétendant s'intéresser à ces initiatives, continuait de mettre en œuvre son plan.

23. Comme le Conseil le sait, outre la bonne volonté dont nous avons fait preuve au cours de ces dix années, nous avons accepté des positions qui étaient impensables dans le passé. Au cours de ce processus, nous avons à plusieurs reprises avancé des propositions visant à trouver une solution d'ensemble au problème de Chypre. Nous sommes arrivés à deux accords de haut niveau à l'intérieur de Chypre, qui visaient, entre autres, à exclure toute sécession et toute division. Nous avons accepté la fédération comme solution pour la structure interne du problème chypriote; c'est une chose qui, compte tenu des réalités existant à Chypre et de la dimension de Chypre, était impensable auparavant et qui avait été exclue par tous les experts constitutionnels britanniques pendant la période coloniale. Que pouvons-nous faire d'autre ?

24. Récemment, même après la prétendue déclaration unilatérale d'indépendance, j'ai fait une nouvelle proposition pour une solution générale du problème de Chypre dans un cadre tout à fait nouveau, que j'ai présentée au Secrétaire général [*S/16549, annexe*]. Je ne l'ai pas fait à des fins de propagande; c'est pourquoi je n'en ai pas parlé

en public, comme d'autres auraient pu le faire. Je crois qu'il n'y a plus de raison maintenant de ne pas rendre cette proposition publique. Ce n'est pas parce que je nourris quelque espoir à ce sujet que je le fais; j'y reviendrai plus tard tout comme je reviendrai sur certaines déclarations que nous avons faites dans le passé. Non; je le fais pour que la communauté internationale sache jusqu'où nous sommes allés dans notre désir sincère d'assurer une solution pacifique au problème de Chypre. Je demanderai à notre délégation de prier le Secrétaire général de faire distribuer aux membres du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies la teneur de cette proposition.

25. Nous sommes convaincus que la bonne volonté dont nous avons fait preuve et toutes les concessions que nous avons consenties, que tous ces compromis l'un après l'autre, associés à l'absence d'action efficace de la part de la communauté internationale, n'ont rien apporté de bon; ils ont eu un effet très nuisible. Cela n'a fait que renforcer l'intransigeance de l'autre partie, qui a trouvé très pratiques les négociations, les pourparlers intercommunautaires, les bons offices et toutes les initiatives. "Participons à toutes ces activités mais, en même temps, poursuivons notre plan". C'est ce qu'elle a continué de faire; elle a poursuivi son plan.

26. Naturellement, je me rends compte qu'il est normal que des organes comme le Conseil de sécurité donnent de temps à autre des conseils et fassent appel au calme et à la modération. Mais je crains fort que Chypre ne disparaisse et que l'on continue à nous demander de faire preuve de calme et de modération. Ce n'est plus possible.

27. Le signal est clair. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 541 (1983) du 18 novembre 1983 a demandé aux autorités chypriotes turques d'annuler leur déclaration du 15 novembre. Qu'ont-elles fait? Ont-elles annulé cette déclaration? Elles ont annoncé l'organisation d'un référendum en août aux fins d'approuver une nouvelle constitution pour la prétendue entité indépendante séparée, qui est la partie occupée de Chypre. Elles ont décidé d'organiser des élections en novembre pour élire un nouveau président et des instances du prétendu Etat indépendant de Chypre. La veille de la visite du représentant du Secrétaire général à Chypre, qui voulait se rendre compte de la situation à la suite des efforts qu'il avait déployés, Ankara et le régime illégal de la partie occupée de Chypre ont procédé à un échange officiel d'ambassadeurs. Que faut-il encore au Conseil pour comprendre le message que l'on nous envoie? Faut-il ajouter autre chose? Je pense que tout est parfaitement clair. En ce qui nous concerne, nous avons compris depuis longtemps, je crois que, maintenant, le message est clair pour tout un chacun.

28. On commence maintenant à parler à nouveau de réunions de haut niveau, d'entretiens et d'initiatives. Quelle fin visent-ils? De toute évidence, ils souhaitent un

mécanisme qui entraîne une certaine reconnaissance. Puis, ils voudront peut-être d'autres initiatives pour poursuivre le même plan: "Essayons d'endormir la communauté internationale; prétendons nous intéresser à telle et telle chose, mais nous continuons à appliquer notre plan."

29. Le problème de Chypre n'est pas un différend entre l'est et l'ouest. Pour parler franchement et de façon réaliste, le problème, dans ce sens, n'est pas compliqué. Je crois que c'est un fait sur lequel la communauté internationale est d'accord.

30. Le problème est de savoir si cet accord de la communauté internationale peut être appliqué; car que deviendra Chypre s'il n'est pas appliqué, et que deviendront d'autres pays qui pourraient un jour se trouver dans les mêmes conditions?

31. Ils ne se contentent pas d'essayer de ridiculiser le Conseil de sécurité—je regrette de le dire, mais le Conseil est véritablement tourné en dérision. En effet, il a pris une décision en novembre, prévoyant une ligne d'action, et ils font, eux, exactement le contraire. Ils pensent pouvoir imposer leurs conditions non seulement à nous mais à la communauté internationale tout entière.

32. Je vais transmettre au Conseil un autre message qu'ils nous envoient et qu'ils envoient au Conseil par la même occasion. Je vais citer un porte-parole du prétendu gouvernement de la zone occupée. Je suis sûr que les membres du Conseil comprendront ce qu'il veut dire. Ce message est le suivant: "Nous ferons payer les Chypriotes grecs"—il veut parler du Gouvernement de Chypre—"de s'être adressés au Conseil de sécurité." Nous n'avons même plus le droit de nous adresser au Conseil. Le Conseil se rend-t-il compte à quel point on en est arrivé? Cette réunion du Conseil de sécurité n'est pas du tout une simple formalité; c'est quelque chose de décisif et de déterminant. Le porte-parole a poursuivi en disant que "le résultat de leur action"—c'est-à-dire le fait que nous nous adressons au Conseil, ici aujourd'hui—"sera d'ouvrir une partie de Varosha au profit des Chypriotes turcs dans très peu de temps"; autrement dit, pour coloniser une autre partie occupée. En fait, ils ne pensent pas seulement aux Chypriotes turcs; il y a déjà là-bas quelques milliers de gens qui viennent de Turquie.

33. Ce porte-parole du prétendu Etat chypriote turc indépendant continue en disant: "Chaque fois que les Chypriotes grecs"—c'est-à-dire le Gouvernement de Chypre—"ont fait appel au Conseil de sécurité des Nations Unies ou à l'Assemblée générale, ils l'ont payé. Nous avons proclamé notre république, nous avons notre drapeau,"—ils ont créé un drapeau—"voici la déclaration des dates des élections présidentielles et parlementaires; et voici la dernière mesure qui consiste à ouvrir Varosha aux Turcs."

34. Très humblement, j'aimerais demander au Conseil si nous avons le droit de nous adresser à lui ? Il semble que nous devrions avoir peur de le faire, que nous n'avons pas le droit de le faire. Il y a peut-être d'autres violations de la Charte et des résolutions des Nations Unies dont le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont été saisis ou sont encore saisis, mais je crois — et qu'on me corrige si je me trompe; je n'en suis pas absolument certain — que c'est bien la première fois qu'un gouvernement est menacé de mesures de représailles s'il vient présenter sa position au Conseil de sécurité. Voilà où nous en sommes arrivés.

35. La question qui se pose est celle-ci : qui est le plus à blâmer ? La Turquie ou les dirigeants chypriotes turcs ? Je ne pense pas qu'il y ait grande différence. Je dirai cependant que c'est la Turquie, parce que les actes des dirigeants chypriotes turcs ont tout du long été conformes à la politique de la Turquie. Et puis, soyons pratiques : rien de tout cela ne serait arrivé si 37 p. 100 du territoire de Chypre n'avait pas été occupé par les troupes turques. Voilà la réalité, et si nous voulons essayer de trouver une solution à cette situation, il faut regarder la réalité en face, et des mesures doivent être prises compte tenu de cette réalité.

36. Le Conseil nous demandera peut-être une fois de plus de faire preuve de calme et de modération — à quelle fin ? Il demandera peut-être au Secrétaire général de poursuivre ses bons offices. Il ressort clairement des remarques faites par le Secrétaire général dans son rapport du 1^{er} mai [S/16519] que lorsqu'il demande, en termes diplomatiques, qu'il soit donné "un nouvel élan" à ces bons offices et exprime la nécessité d'un "appui politique", il sous-entend qu'il lui faut plus que cela; il sous-entend une décision du Conseil.

37. Mais, encore une fois, en toute franchise, à quoi peut-on s'attendre de la part du Secrétaire général dans les circonstances actuelles ? Qu'il fasse d'autres propositions qui seraient moins acceptables pour nous ? D'autres propositions qui seraient contraires aux résolutions des Nations Unies ? Ce ne serait pas lui faire justice.

38. Nous n'avons rien contre les bons offices du Secrétaire général. Mais si l'on veut qu'il y ait des résultats, nous devons reconnaître que se contenter de parler des "bons offices du Secrétaire général" contribue en réalité à faire le jeu de l'autre partie qui, une fois de plus, essaie d'utiliser ces bons offices — comme ils le font à vrai dire avec toutes les autres procédures — en tant que moyen de poursuivre l'application de leurs plans tout en prétendant faire preuve de coopération. On n'a plus le temps de laisser de telles manœuvres se répéter une fois de plus.

39. Nous voulons une évolution pacifique. Mais comment peut-on espérer arriver à un arrangement raisonnable

qui assure, sur une base durable, la paix et la sécurité à Chypre et dans la région en général à moins que la partie turque — c'est-à-dire en premier lieu la Turquie, et, bien sûr, les dirigeants chypriotes turcs — ne soit, dans la pratique, obligés de défaire ce qu'elle a fait, et, par conséquent, d'abandonner le plan de partage ? Soyons réalistes; voyons les choses en face : sans l'abandon de ce plan de partage il ne peut y avoir de solution pacifique au problème de Chypre. C'est aussi simple que cela, et je suis certain que les membres le savent très bien. Mais qu'attend-t-on de nous ? Que nous nous laissions porter par les événements et que nous laissions la situation durer jusqu'à ce que le partage soit un fait irréversible et, peut-être, jusqu'à ce que d'autres mesures soient prises, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus rien changer ? De notre côté, nous ferons tout ce que nous pourrons pour l'empêcher, mais je crois qu'il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de veiller à ce que ses propres résolutions soient appliquées.

40. Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, ma délégation sera à votre disposition pendant le déroulement du débat, pour apporter tout complément de renseignements, qu'il s'agisse de fournir d'autres preuves concernant les plans de la Turquie concernant l'expansion et le partage ou d'autres éléments relatifs au problème de Chypre, en particulier tel qu'il se présente actuellement.

41. Mais de nouveau, avec tout le respect qui vous est dû, je voudrais vous demander s'il se trouve quelqu'un pour avoir quelque doute quant aux véritables intentions de la Turquie ? Si tel est le cas, poursuivons le débat pour voir si ce doute est ou non justifié. Nous sommes prêts quant à nous à y passer par le nombre de jours ou de semaines nécessaires car, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas simplement pour accomplir une formalité que nous nous trouvons ici aujourd'hui. La deuxième question très pertinente que je veux poser est la suivante : le Conseil de sécurité permettra-t-il, en violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions qu'il a adoptées, la disparition progressive de Chypre en tant que pays indépendant ? Voilà les questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

42. Ce n'est pas une question de détails. Notre désaccord avec l'autre partie ne porte pas sur certains problèmes constitutionnels mineurs. Nous n'avons aucune divergence sur des questions d'ordre secondaire. Il faut comprendre que nous poursuivons des desseins opposés; nous, nous œuvrons pour l'unité du pays conformément aux résolutions des Nations Unies, alors qu'eux œuvrent à la destruction de la République de Chypre — le partage étant peut-être le premier pas dans cette voie. Ce n'est pas une question de désaccord sur un point ou un autre; ce n'est pas une question d'absence de modalités ou de procédures ni de divergence d'opinions sur des questions qui ne sont pas essentielles ou fondamentales à la survie d'un pays.

43. Dix ans se écoulés depuis l'invasion. Je me souviens qu'en 1977, le Président des Etats-Unis de l'époque avait envoyé un émissaire spécial à Chypre pour rencontrer le Président, l'archevêque Makarios, en vue de le persuader de formuler des propositions à long terme sur la fédération birégionale — ce qu'il a d'ailleurs fait dans l'espoir qu'il y aurait une prompte réponse positive de l'autre partie. Mais rien de la sorte ne s'est produit.

44. Remontons un peu plus loin, à l'époque de la médiation de l'Organisation des Nations Unies, des propositions de M. Galo Plaza — soit avant l'invasion, il y a dix ans. Là aussi, le côté turc a rejeté les propositions, non pas parce qu'elles étaient déraisonnables mais parce qu'elles ne servaient pas les fins de la partition et de l'expansion turque. Depuis lors, combien d'efforts ont été entrepris par les organes des Nations Unies ou le Secrétariat, et quel en a été le résultat ? Aucun résultat positif n'en a résulté. Ce n'est pas qu'il n'existe pas de moyens de communiquer; ce n'est pas que je ne veuille pas rencontrer M. Denktas, mais je me refuse à le faire après ce qu'il a fait; je ne le rencontrerai pas à moins qu'il ne rapporte ce qu'il a fait. Le moins que nous puissions faire, c'est d'opposer une certaine résistance politique à cette tentative de détruire Chypre au vu et au su de la communauté internationale. Mais il n'y a aucune difficulté de communication. Ce n'est pas là notre problème. Notre problème est de savoir ce que nous devons faire pour arrêter le cours des événements et renverser ce qui a été fait si nous voulons véritablement et sincèrement garantir l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et le non-alignement de la République de Chypre.

45. Je ne veux pas monopoliser davantage le temps du Conseil. Je me contenterai pour terminer d'appeler une fois de plus l'attention de tous les membres du Conseil sur le réel — le très réel — danger qui menace Chypre, l'existence même de Chypre. S'ils laissent se dégager l'impression que le Conseil de sécurité continuera de se montrer tolérant, qu'il se contentera d'adopter une résolution et d'attendre de voir ce qui se passera, rien de positif ne s'ensuivra et nous assisterons en outre à une nouvelle évolution négative. Il se pourrait même que nous en arrivions au moment où il sera trop tard pour le Conseil de sécurité d'agir; et s'il est trop tard, alors, en ce qui nous concerne, naturellement, Chypre sera perdue. Mais le Conseil de sécurité, en se montrant tolérant et en ne prenant pas de mesures, deviendra — que nous le voulions ou non, et nous ne le voulons certes pas — complice de tout ce qui se fera aux dépens de Chypre.

46. Il n'était pas dans mes intentions de recourir à des termes aussi durs, mais plutôt que de dire mes notes j'ai voulu vous dire exactement ce que je pense et comment je vois la situation. Je lance un appel urgent à vous, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil afin qu'il soit mis fin à la situation. Grâce à une action

concertée ou autre, le Conseil de sécurité doit faire tout ce qu'il peut. Je le répète : ce n'est pas un problème de relations Est-Ouest. Pour le Conseil, pour l'Organisation des Nations Unies, ce n'est qu'une simple question relative à la liberté, à la paix, à la justice et aux principes de la Charte. Pour le Conseil, ce qui est en jeu, ce sont ses propres résolutions dont l'application est la seule façon de favoriser une évolution pacifique qui, à son tour, garantira l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre de même que son non-alignement et sa qualité de Membre des Nations Unies.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est M. Rauf Denktas, que le Conseil a invité à titre personnel conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

48. M. DENKTAS (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter les vues de mon peuple. Je dois également remercier M. Kyprianou d'avoir demandé que cette séance ait lieu. Il semble, en effet, que ce soit le seul moyen dont dispose mon peuple pour faire entendre sa voix et présenter sa cause. Il semble que chaque fois que le peuple turc de Chypre apparaît en tant qu'organe politique, chaque fois qu'il agit en tant qu'organe politique — parce qu'aucun peuple ne peut vivre dans le vide, et nous devons agir en tant qu'organe politique — le Conseil de sécurité soit convoqué et nous retrouvions devant l'Assemblée générale.

49. C'est avec respect que j'ai le privilège de paraître devant le Conseil. Je crois qu'il est de mon devoir de rappeler des faits que le Conseil connaît certainement. Mais je crois qu'il est utile que je rappelle également ces faits à M. Kyprianou, lequel, de propos délibéré, souffre d'amnésie, car les faits survenus avant 1974 échappent à sa mémoire.

50. Le problème de Chypre n'est pas né en 1974. La souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale de Chypre ont été attaquées par les dirigeants chypriotes grecs, qui avaient formé des armées secrètes et bien préparé l'attaque par avance afin de détruire le caractère binational de l'Etat et d'annexer l'île à la Grèce. La Grèce était entièrement derrière cette conspiration et elle a aidé les Chypriotes grecs à faire ce que les accords internationaux interdisaient de faire, à savoir détruire l'association bicommunautaire de l'Etat et d'en faire un Etat grec. donc, si je prends quelque temps pour récapituler les faits, j'espère que le Conseil fera preuve de patience à mon égard.

51. Lorsque M. Kyprianou plaide pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, il sol-

licite du Conseil le mandat de continuer de faire ce que les Chypriotes grecs ont essayé de faire entre 1963 et 1974, à savoir mettre fin à la nature binationale de l'Etat. Voilà le mandat qu'il sollicite.

52. Nous n'avons rien fait contre l'intégrité territoriale de Chypre. C'est mon peuple qui a été attaqué en 1963 et qui a été contraint de vivre dans de petites enclaves et de se défendre contre un administrateur illégal appelé archevêque Makarios, alors que M. Kyprianou, ici, en sa qualité de Ministre des affaires étrangères, congédiait l'un après l'autre les représentants chypriotes turcs qui se trouvaient dans des ambassades étrangères et hellénisait, comme il l'a dit, l'administration de Chypre. Voilà ce qu'il veut consolider maintenant; voilà ce que les Chypriotes grecs essaient de consolider depuis des années; et c'est la raison pour laquelle la lutte a continué.

53. L'amnésie ne protégera pas M. Kyprianou contre les remords parce que je suis sûr que cette Organisation ne souhaitera pas être mal informée et ne se contentera pas de la moitié des nouvelles, de la moitié des faits, mais tiendra à connaître tous les faits qui ont condamné le peuple turc de Chypre à la servitude sous les Chypriotes grecs.

54. Nous avons établi la République indépendante de Chypre, parce que nous sommes sur un pied d'égalité avec les Chypriotes grecs. La souveraineté de Chypre a été conférée aux deux peuples de Chypre pour qu'ils la chérissent et la respectent, mais dans l'appel que j'adresse au Conseil j'entends prouver qu'au moment où les Chypriotes grecs ont signé ces accords, ils avaient déjà décidé d'en user à des fins de destruction et de poursuivre la lutte en faveur de l'union de Chypre à la Grèce. Nous sommes coupables parce que nous nous sommes défendus. Si nous ne nous étions pas défendus, si nous nous étions soumis à l'autorité la règle de l'archevêque Makarios après qu'il eut détruit le caractère bicommunautaire du pays, de l'Etat et de son gouvernement, Chypre ferait maintenant partie de la Grèce. Pour les Chypriotes grecs, c'est la liberté; pour nous, c'est la colonisation. Voilà la raison du conflit.

55. M. Kyprianou demande au Conseil le droit pour la majorité chypriote grecque de décider du destin de Chypre. Il n'a aucun droit de ce genre en vertu des traités internationaux, traités que les Chypriotes grecs ont bafoués en toute impunité pendant des années, en comptant que le fait de mal informer l'Assemblée mondiale les mènerait à la victoire définitive. Il verse maintenant des larmes de crocodile, parce qu'il voit que le fait de tromper l'Assemblée mondiale ne mène à rien. Il a dit que nous nous moquions du Conseil de sécurité. Nous sommes un trop petit peuple pour le faire. Ce que nous défions, c'est la tentative faite par une des sections d'un pays binational pour tromper l'Assemblée mondiale, et tromper cet auguste organe au moyen de mensonges.

56. Je suis juriste de profession. J'ai le devoir, lorsqu'un tribunal est induit en erreur et rend un jugement faux, de faire appel et de demander justice pour mon client. Dans cette instance politique, il n'y a pas de droit d'appel autre que la décision, le courage de continuer à lutter pour la liberté et de dire sans cesse aux gens que la lutte consiste à chérir la Charte des Nations Unies et à ne pas se laisser coloniser par les Grecs à Chypre. Cela doit être bien compris et les décisions doivent être modifiées.

57. L'on nous accuse de diviser Chypre parce que nous n'avons pas permis aux Chypriotes grecs, avec leur 20 000 soldats venus de Grèce, d'occuper Chypre et de l'annexer à la Grèce. L'on nous accuse de tendances au partage parce qu'un moment est venu dans notre histoire, dans notre lutte, où nous avons compris que le fait de résister à l'union de Chypre à la Grèce coûtait des vies à notre peuple. Donc, nous avons dit "Puisque deux peuples vivent à Chypre, il faut la partager. Puisque vous voulez vous unir à la Grèce, que la Grèce vous serre contre son sein, mais ne nous emmenez pas". Voilà comment le partage s'est produit. Il n'y a pas eu de politique délibérée de partage. Le partage a constitué notre défense, le seul choix raisonnable et civilisé face à l'*enosis*.

58. J'ai demandé aux Chypriotes grecs de confirmer par des paroles et par des actes que l'*enosis*, l'union à la Grèce, ne figurent pas dans leurs plans. Qu'ont-ils fait? Je vais le dire au Conseil dans un moment.

59. Au lieu de cela, immédiatement après son entrée en fonctions, en octobre 1981, le Premier Ministre de la Grèce, Andreas Papandreou, nous dit que le document d'"évaluation" du Secrétaire général, qui constitue la base de nos négociations en vue d'une république fédérale bizonale, est un plan impérialiste, et il engage la partie chypriote grecque à le rejeter. Puis, en février 1982, il se rend à Chypre et prononce un discours dans lequel il dit: "Cela fait partie du territoire national de la Grèce"; et il jure d'aider les Chypriotes grecs à se débarrasser des Turcs à Chypre. Plus tard, le 28 octobre 1983, M. Papandreou parle encore une fois de Chypre comme d'une partie du territoire national de la Grèce.

60. En 1964, M. Papandreou, le père du précédent, était de connivence avec l'archevêque Makarios pour attaquer les accords internationaux qui avaient créé la République binationale de Chypre, Etat *sui generis*, association qui pourrait durer tant que l'accord qui l'avait créée était honoré. Mais les Chypriotes grecs l'ont détruite. Nous avons défendu nos droits et, en novembre 1964, alors que le sang turc coulait à Chypre et que l'union de Chypre à la Grèce était l'objectif de tous, Andreas Papandreou disait: "L'Union de Chypre à la Grèce sera l'union de deux Grèces." Ainsi, nous vivions en Grèce et ne le savions pas. Chypre était grecque; Chypre était la Grèce. Voilà notre faute, voilà notre péché: nous n'avons pas accepté

que Chypre soit grecque. Nous ne l'acceptons toujours pas. Nous ne l'accepterons jamais. Voilà l'explication de ces larmes de crocodile. "Il y a deux Grèce, et maintenant, nous allons les fondre en une". C'est pourquoi le problème de Chypre n'a pas été réglé; parce que nous n'avons pas permis que Chypre devienne une partie de la Grèce. Le 4 mars 1982, le *Cyprus Weekly*, hebdomadaire chypriote grec, a critiqué M. Papandreou pour avoir dit cela.

61. Au cours de sa récente visite à Chypre, le Premier Ministre de la Grèce, a réveillé le désir latent d'*enosis* — union avec la Grèce — des Chypriotes grecs. Voilà ce à quoi nous devons faire face. Nous avons été poussés à déclarer notre statut d'Etat pour prouver à M. Papandreou et à M. Kyprianou qu'il existe à Chypre un peuple turc qui ne permettra jamais que Chypre devienne la seconde Grèce de la Méditerranée, qui ne permettra jamais que Chypre soit unie à la Grèce, et qui s'accroche à son statut et à ses droits de 1960 pour aider à rétablir la République fédérale bizonale.

62. Nous passons du père au fils. Le 27 octobre 1964, dans un discours prononcé à l'Université de Salonique, M. Papandreou a dit: "Tous les Chypriotes grecs sont pour l'*enosis*. Chypre doit devenir le tremplin des rêves d'Alexandre le Grand en Orient." Nous avons empêché cela. Nous sommes coupables. On ne nous le pardonnera jamais. Et ceux qui ont cherché à détruire la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre demandent au Conseil, au nom de cette intégrité territoriale et de cette souveraineté, de nous punir, de nous condamner et de faire de nous les serviteurs de M. Kyprianou. C'est ce que l'on demande au Conseil et je suis certain qu'il ne l'acceptera pas.

63. Les citations abondent et nous les prendrons une à une.

64. Quand le Gouvernement de Chypre s'est-il effondré? Je vais citer le rapport du Secrétaire général de décembre 1964:

"La solution de ces problèmes se heurte à une série d'obstacles fondamentaux: d'une part, l'attitude du gouvernement," — le Gouvernement chypriote grec — "qui demande que les Chypriotes turcs se soumettent à son autorité et observent les lois; d'autre part, la position des dirigeants chypriotes turcs, qui soutiennent qu'en attendant le règlement définitif du différend ou le retour au respect de la Constitution, l'autorité de la présente administration ne doit pas être reconnue par les membres de leur communauté." [Voir S/6102, par. 175.]

L'ordre établi de Makarios a perdu tout fondement juridique lorsque le statut bicommunautaire du pays a été détruit, en décembre 1963.

65. J'ai bien observé M. Kyprianou. Il a fait de son mieux pour dramatiser la situation et il a dit au Conseil que la République indépendante de Chypre sera détruite si le Conseil n'agit pas et, je suppose, s'il ne nous punit pas. Je l'ai écouté attentivement afin de déceler les graves événements ou la menace à la paix sur lesquels il a fait reposer sa demande de convocation du Conseil. Je n'ai rien appris, si ce n'est que nous avons proclamé notre déclaration unilatérale d'indépendance, que le Conseil de sécurité nous a condamnés et qu'à partir de ce jour-là, nous ne sommes pas revenus sur notre décision.

66. La dernière fois que j'ai pris la parole au Conseil [2500^e séance], j'ai dit qu'en nous demandant de revenir sur notre décision, on nous demandait de détruire un organisme politique vivant. Dans cet organisme, mon peuple a ses droits et son statut, qui sont confirmés par les traités de 1960, que les armes chypriotes grecques ont essayé de détruire et dont la défense nous a coûté 103 villages et 107 mosquées, ainsi que la vie de milliers d'entre nous; dont la défense a mis ma communauté à feu et à sang pendant 11 ans, ce que M. Kyprianou oublie parce qu'il était occupé, ici, à essayer de berner la communauté internationale. Il a fallu qu'il ferme les yeux pour ne pas voir ce qui se passait dans l'île.

67. Quelle est donc la situation à Chypre? Nous avons déclaré notre qualité d'Etat et nous avons dit franchement que nous l'avions fait pour mettre fin à l'impasse dans laquelle nous nous trouvions depuis 21 ans. Pour la première fois, j'ai entendu M. Kyprianou se plaindre de cette impasse, impasse qu'ils ont créée et qui continuera d'exister par leur faute tant qu'ils seront traités en tant que Gouvernement légitime de Chypre.

68. Tous les membres du Conseil représentent ici des gouvernements, et je leur demande s'il existe des gouvernements où le quart de la communauté qu'ils représentent est placé en dehors du budget, en dehors de l'administration, en dehors de la protection de l'Etat, est traité en rebelle, pas simplement pendant quelque mois, mais pendant 20 ans, où l'on essaie de lui enlever tous ses droits politiques et constitutionnels. Et pourtant, on exige du Conseil, où la protection des droits de l'homme représente un souci majeur, où le caractère sacré des traités internationaux compte pour beaucoup, qu'il accepte tout ce qui nous a été fait.

69. Conformément à nos droits et à notre statut de cofondateur de l'Etat binational de Chypre, nous vivons dans le nord du pays à la suite de 11 années, de 1963 à 1974, de souffrances indicibles, d'attaques et de déni de justice de la part des Chypriotes grecs. Nous avons été libérés par la Turquie, Puissance garante, au dernier moment. Nous sommes prêts à rétablir la République fédérale; il existe à cette fin un accord et une formule; il existe à cette fin une procédure, et nous avons déjà invité la

partie chypriote grecque à venir à la table des négociations, à mettre fin à ses plaintes unilatérales et à recourir aux instances internationales où, le plus souvent, nous ne sommes même pas entendus; mais cette table ne plaît pas aux Chypriotes grecs. Les entretiens intercommunautaires ne peuvent mener qu'au rétablissement d'un Etat binational. Pourquoi les Chypriotes grecs viendraient-ils à cette table pour arriver à ce résultat alors qu'on les traite comme si Chypre tout entière relevait d'eux en tant que gouvernement légitime et peuple unique? Iriez-vous vous asseoir à cette table si l'on vous donnait cet avantage et si l'autre partie, que vous avez essayé de détruire pendant des années, faisait de son mieux pour préserver ses droits, sans faire plus? Quelle autre option nous a-t-on laissée après que la partie chypriote grecque nous eut traités comme elle l'a fait?

70. Je m'adresse donc à lui pour qu'il vienne à la table des négociations afin d'établir une république fédérale bizonale, binationale, conformément à mon accord avec l'archevêque Makarios [voir S/13369, par. 51] et l'approbation qu'il a donné à cet accord en 1979. Afin qu'il vienne à la table des négociations, je lui ai dit que je ne lui demandais pas de reconnaître mon Etat, ni de me reconnaître en tant que Président de cet Etat, de même que moi, je ne le reconnais pas en tant que Président de Chypre tout entière et que je ne le reconnais pas en tant que représentant du seul peuple chypriote.

71. Nous nous sommes rencontrés avec l'archevêque Makarios, chacun en tant que représentant d'un peuple, chacun en tant que dirigeant d'un peuple. Lorsque j'ai serré la main de l'archevêque Makarios lors de notre première rencontre, il a dit, en souriant, "M. Denktaş, vous savez que je ne vous reconnais pas en tant que Président de l'administration turque" — à l'époque, c'était une administration. J'ai répondu, "Certes, Monseigneur, je le sais, et vous savez que je ne vous reconnais pas en tant que Président de Chypre". Il a souri et il a dit "Oui, je le sais". Nous nous sommes assis et nous avons commencé à discuter. Le Secrétaire général d'alors était témoin. Puis, j'ai rencontré M. Kyprianou. Quand nous nous sommes rencontrés, je n'ai pas rencontré le Président de Chypre et lui n'a pas rencontré le Président de l'administration chypriote turque. Nous nous sommes rencontrés, chacun en tant que représentant d'un peuple. Après la proclamation de notre qualité d'Etat, je lui ai demandé que nous nous rencontrions, l'un et l'autre en qualité de représentant son peuple; j'ai laissé la porte ouverte, mais il a dit qu'il ne veut pas me rencontrer tant que je ne serai pas revenu sur la proclamation d'Etat.

72. Mais la décision de proclamer l'Etat n'est pas de moi. Je ne peux pas la rapporter. C'est une décision de mon peuple, qui a souffert pendant 20 ans, privé de liberté, luttant pour ne pas perdre son identité et son statut, mourant pour empêcher les Chypriotes grecs de détruire l'indépen-

dance et la souveraineté de Chypre, pour empêcher que Chypre ne devienne une terre annexée à la Grèce. C'est lui qui a fait cette déclaration; plus de 83 000 signatures recueillies le jour de la proclamation de l'Etat sont là pour le confirmer.

73. Serions-nous donc en faute maintenant pour avoir tout à coup décidé d'avoir une constitution, de la soumettre à un référendum et de tenir des élections? Nous n'avons pas décidé cela soudainement. Tout cela a été décidé le jour où nous avons déclaré l'indépendance; il avait été entendu que c'est cette procédure qui serait suivie. Ma communauté m'accuse d'avoir retardé l'achèvement de la constitution, d'avoir retardé le référendum, d'avoir retardé les élections. On me dit que je fais cela de propos délibéré pour donner le temps au Secrétaire général d'intervenir et d'arrêter tout ce processus. J'ai assuré ma communauté que ce n'était pas le cas. Nous avançons lentement parce que nous voulons mettre à l'épreuve la partie chypriote-grecque, voir si elle revient à la raison; si elle comprend que Chypre est chypriote grecque et chypriote turque, si elle accepte la formule de 1977 [voir S/12323, par. 5] et vient à la table des négociations. Voilà pourquoi nous avançons avec lenteur. Mais il semble que chaque fois que nous prenons une mesure logique afin d'établir un autre chaînon manquant de notre qualité d'Etat, on nous fasse venir ici, où nous devons nous défendre.

74. A Chypre, il n'y a pas de crise. A Chypre, il ne peut pas y avoir de crise, parce que les Chypriotes grecs vivent, au sud, dans une très grande prospérité. Ils retirent tous les avantages de leur allégation mensongère selon laquelle ils représentent le Gouvernement de Chypre; de ce fait, ils reçoivent toute l'aide et tous les avantages internationaux. Ils ne cessent de s'enrichir. S'ils ont des difficultés financières c'est parce qu'ils dépensent plus qu'ils ne devraient en armes et en armements à des fins que nous ne connaissons ni ne comprenons car nous n'avons pas l'intention de résoudre le problème de Chypre par la force des armes. Nous n'avons pas de visée sur le sud de Chypre. Ce sont eux qui prétendent avoir le droit de venir nous gouverner. Nous n'avons pas de prétention semblable. Dans le nord, depuis la libération par la Turquie, nous vivons dans la dignité, sans crainte, dans la liberté, après avoir établi notre procédure démocratique.

75. Nous nous gouvernons comme nous le faisons depuis décembre 1963, lorsqu'on nous a expulsés du Gouvernement et des organes de l'Etat. Par conséquent, lorsque M. Kyprianou verse des larmes de crocodile sur la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, je me dois de déclarer officiellement qu'il n'est pas moralement le Président de Chypre tout entière puisqu'il n'a pas été élu conformément à la Constitution de 1960. Juridiquement et constitutionnellement, il n'est pas le Président de Chypre puisque cette constitution est allée à la poubelle. Ce n'est pas le gouvernement que la Constitution en ques-

tion avait envisagé. Cette constitution prévoyait un gouvernement dans les organes duquel les Chypriotes turcs participeraient à part entière. Le 31 décembre 1963, on nous a expulsés de ce gouvernement binational où l'on ne nous permet pas de revenir à moins que nous n'acceptions que la Constitution soit ignorée, que les amendements jugés indispensables aient été apportés et que les droits des Turcs aient été abrogés. Nous n'avons pu nous y résoudre et voilà pourquoi M. Kyprianou n'a pas le droit de parler de défi lancé au Conseil de sécurité et au droit international ni de tenir des propos de ce genre. Il n'est pas sans reproches et il ne peut pas nous jeter la pierre parce que nous nous défendons et refusons de nous incliner devant lui.

76. Le coup d'Etat de Makarios contre le statut binational de l'Etat n'a pas réussi parce que nous avons refusé de nous soumettre et parce qu'il n'a jamais pris entièrement possession de Chypre. Ce coup d'Etat couve encore aujourd'hui et le même faux-semblant persiste.

77. Ce que je regrette le plus dans la déclaration de M. Kyprianou, c'est qu'il a dit qu'il n'était pas prêt à me rencontrer, qu'il n'en voyait pas l'utilité. Je répète que le problème de Chypre sera réglé par les deux peuples. Au cours des 20 dernières années, je n'ai rencontré les dirigeants chypriotes que deux fois seulement, en présence du Secrétaire général. Chaque fois, nous avons réussi à parvenir à une décision et à une formule susceptibles de régler le problème de Chypre. J'aimerais rencontrer à nouveau M. Kyprianou car ils essaient de s'écarter de cette formule pour les raisons que j'ai expliquées. Je suis convaincu que si nous nous trouvions en présence l'un de l'autre, si je pouvais lui dire pourquoi nous avons été acculés à la situation où nous nous trouvons après 20 ans, si je pouvais lui expliquer ce que nous attendons de Chypre à l'avenir, si je pouvais le convaincre, nous pourrions arriver à un accord. L'offre tient toujours mais il dit qu'il ne peut pas l'accepter à moins que je retire la déclaration concernant la qualité d'Etat.

78. A-t-il mis fin à l'une quelconque de ses activités sous le titre assumé de Gouvernement de Chypre ? Non ! Aux quatre coins de l'Europe, il tente de punir ma communauté, essayant d'imposer un embargo illégal sur les activités économiques, nous accusant à tort, comme il l'a fait aujourd'hui, d'essayer de partager l'île, tout simplement parce que nous ne lui avons pas permis de la prendre tout entière. Nous lui avons demandé de cesser ces activités pour faire montre de bonne volonté à l'égard de mon peuple. Non ! Il est le Gouvernement de Chypre et il assumera ce rôle jusqu'au bout.

79. Je comprend pourquoi il hésite à me rencontrer. Il hésite parce que M. Papandreou, le Premier Ministre de la Grèce, ne cesse de leur répéter que les négociations intercommunautaires ne feront pas régner la justice à Chy-

pre. M. Papandreou, le 24 novembre 1983, a dit : "Nous ne pourrions négocier qu'en vue d'une Chypre unitaire. Pour nous, ni la fédération ni la confédération ne constitue de solution acceptable." Pourquoi, dans ce cas, M. Kyprianou s'est-il rendu 14 fois à Athènes ces quatre derniers mois — et la dernière fois avec tous les chefs de partis — pour y recevoir directives et instructions ? Si nous avons fait la même chose, ils auraient fait circuler des lettres disant : "Voyez Denktas, l'instrument d'Ankara !" Ce n'est pas nous qui faisons cela, c'est eux. Mais quelles directives reçoivent-ils d'Athènes ? Manqueraient-elles de clarté ? Je répète la même citation : "Nous ne pourrions négocier qu'en vue d'une Chypre unitaire. Pour nous, ni la fédération ni la confédération ne constitue de solution acceptable." Le Secrétaire général se voit prié d'user de ses bons offices dans le contexte convenu, c'est-à-dire une république fédérale, pour aider les parties. Et nous sommes censés défier le Secrétaire général et compromettre ses efforts, alors qu'en fait nous essayons de l'aider et de lui montrer que les Chypriotes grecs ne sont pas sur la bonne voie et que, par conséquent, on ne s'achemine pas vers le but recherché : la république fédérale. Je répète, pendant les quatre derniers mois, il y a eu 14 visites pour aligner la politique de Chypre, et on appelle cela le point de vue du Centre hellénique, à l'égard des négociations. Est-ce nous qui ne voulons pas aider le Secrétaire général en qui nous avons toute confiance et lui créons des difficultés ? Ou est-ce la partie chypriote grecque qui ne veut pas des pourparlers intercommunautaires, profitant même de notre droit de faire des contre-propositions lorsque quelque chose nous est présenté ?

80. J'ai parlé au Secrétaire général. Il ne m'a jamais présenté d'ultimatum parce qu'il sait que cela ne fait pas partie de sa mission de bons offices. Il n'est pas un médiateur. Il a toujours dit : "Puis-je connaître vos vues à ce sujet ?" Je les lui ai fait connaître après avoir consulté mon peuple. Mais je ne dois pas le faire. Pourquoi ? Parce que dès que je vois le Secrétaire général, M. Kyprianou fait une déclaration à Chypre : "C'est à prendre ou à laisser. Si M. Denktas fait des contre-propositions, il compromet les initiatives du Secrétaire général." Voilà ce qu'il dit. Mais ce n'est pas la réalité.

81. Aussi, pourquoi sommes-nous ici à monopoliser le temps du Conseil ? Le 18 décembre 1983, M. Kyprianou a précisé sa politique ?

"Pour que les Chypriotes turcs reviennent sur leurs tentatives illégales, nous n'allons pas seulement continuer à internationaliser la question, mais aussi accroître nos efforts. On doit convaincre l'opinion publique mondiale que la question de Chypre n'a pas besoin d'une solution théorique du problème, mais d'un règlement pratique, décisif et juste. Voilà pourquoi nous sommes ici. Non pas parce qu'il y a crise et non pas parce que la situation est grave."

Une partie du programme d'internationalisation est mis en œuvre; et ils reviendront encore et encore à l'Organisation des Nations Unies pour obtenir des résolutions qui, si elles sont appliquées, feront à mon peuple ce que leurs canons et leurs embargos économiques ne sont pas parvenus à faire. Voilà ce qu'ils veulent; ils ne se contenteront pas de moins.

82. Je dois remercier le Secrétaire général d'avoir dans son dernier rapport [S/16519], publié intégralement toutes mes lettres dans lesquelles le Conseil trouvera des suggestions globales et des suggestions intérimaires pour le règlement du problème. Ce n'est pas un manque de respect à l'égard des fonctions du Secrétaire général ou du Conseil de sécurité; ce n'est pas la preuve que nous ne voulons pas négocier; c'est la preuve totale que nous sommes en cours de négociation, que nous voulons que les négociations se poursuivent dans les conditions convenues et que nous ne nous sauvons pas de la table des négociations.

83. Voilà pourquoi mon propos est de rechercher à être utile au Secrétaire général et au Conseil de sécurité en ce qui concerne son appel à la relance des négociations. Dans son rapport, le Secrétaire général dit :

“Le Conseil de sécurité a confié la mission de bons offices au Secrétaire général en 1975 et il l'a régulièrement prolongée depuis lors. Il appartient maintenant au Conseil d'évaluer la situation et de décider des mesures nécessaires pour donner un nouvel élan à la recherche d'un règlement pacifique et lui fournir l'appui politique nécessaire. Je suis persuadé que cette recherche est vitale pour les intérêts de tous les Chypriotes et, plus généralement, pour la paix.” [Ibid., par. 24]

84. J'ai essayé de dire au Conseil pourquoi le processus de négociations n'a pas réussi. Il ne peut pas réussir tant que nous continuerons — que le Conseil continuera — à traiter l'une des parties au problème en tant que Gouvernement légitime de Chypre, alors que cette partie ne possède aucun des éléments fondamentaux d'un gouvernement légitime. Un gouvernement dont 100 p. 100 des organismes sont chypriotes grecs dans un Etat binational ne peut prétendre être le gouvernement légitime de cet Etat, surtout lorsqu'il s'est emparé de celui-ci par la force des armes en dépit des traités internationaux déposés auprès de l'Organisation des Nations Unies.

85. Voilà pourquoi le Conseil a une possibilité excellente de dire à M. Kyprianou qu'il doit me rencontrer, qu'en me rencontrant il ne vas pas concéder que je suis le Président d'un Etat, de même que je ne vais pas concéder, de mon côté, qu'il est le Président de l'ensemble de Chypre, et que c'est le souhait du Conseil de sécurité que cette rencontre ait lieu. Le dialogue est le seul moyen de négociations pacifiques. En relevant des fautes ici et là et

en se soustrayant au dialogue, ils montrent qu'ils sont satisfaits de ce qu'ils ont — et pourquoi ne le seraient-ils pas, puisqu'ils ont empoché injustement le titre de propriété de Chypre et qu'ils peuvent leurrer le monde en disant que la Turquie a envahi Chypre ?

86. Je vais maintenant me référer à certaines chose qu'il a dites. Il a parlé de Galo Plaza et dit que nous avons refusé d'accepter son rapport. En fait, les Chypriotes grecs ont été les premiers à rejeter le rapport de Galo Plaza parce qu'il ne leur avait pas accordé tout de suite l'*enosis*; il l'a retardé pendant quelque temps. Nous avons rejeté son rapport parce qu'il n'aurait pas dû le rendre officiel; il aurait dû donner aux parties le temps de l'examiner et d'entrer en négociations. Mais des années après, nous lisons dans les mémoires de Grivas, terroriste notoire, ce qui suit au sujet de Galo Plaza :

“Dans les derniers jours, Girgotis a appris que Dimis Dimitriou était un proche ami de Galo Plaza. Après cela, Dimis Dimitriou a été prié de demander à Galo Plaza quelle sorte de proposition secrète il allait faire en vue d'une solution du problème de Chypre. Dimis Dimitriou a rencontré Girgotis le 1^{er} octobre et lui a donné les renseignements que voici : Galo Plaza se propose de présenter un rapport conforme à la solution envisagée par la Grèce, même si son rapport doit être jeté à la corbeille à papier. Et il est surpris que nous n'ayons pas” — les Chypriotes grecs — “mis en place une administration militaire et ne nous soyons pas unis à la Grèce sur le plan économique.”

87. Il s'agit du médiateur de l'Organisation des Nations Unies, et on nous demande d'accepter tout rapport de médiation, quel qu'il soit, même un rapport qui attaque notre liberté et qui nous condamne à la servitude. Je ne vais pas mettre dans l'embarras l'Organisation des Nations Unies en poursuivant la lecture du rapport; mais je recommande cette lecture. Grivas conspire avec un ami de Galo Plaza et l'on envoie Galo Plaza à Beyrouth pour s'y distraire comme il l'aime.

88. Nous respectons le Conseil de sécurité. Nous avons la plus haute estime pour le Secrétaire général et nous voulons qu'il pousse ses bons offices. Mais, je vous en prie, laissez-nous défendre nos droits de notre mieux.

89. M. Kyprianou a dit que nous l'avions menacé de représailles s'il venait devant le Conseil de sécurité. Je réfute ce qu'il a lu. C'est peut-être le commentaire d'un écrivain chypriote grec sur ce que le porte-parole a dit. Je n'ai pas le souvenir d'avoir entendu le porte-parole dire cela. M. Kyprianou se méprend sur ce que nous essayons de lui dire lorsque nous lui disons en l'implorant : ne portez pas la question devant le Conseil de sécurité; c'est une question dont nous pouvons et devons parler; c'est ce que veut la communauté internationale. Il y voit une me-

nace. Nous lui disons aussi : vous n'avez aucune base juridique pour venir devant le Conseil de sécurité, parce qu'il vous manque un des éléments fondamentaux, l'élément turc. Il faut que vous soyez binational pour venir devant le Conseil. Il faut qu'un représentant chypriote turc soit auprès de vous pour que vous puissiez représenter le Gouvernement de Chypre. Où est ce représentant ? Vous avez licencié tous les représentants turcs aux affaires étrangères : à Moscou, à Londres, à Washington, à New York, en Egypte. Vous les avez tous licenciés. Quand l'avez-vous fait ? Vous ne l'avez pas fait après la venue de la Turquie, ni après notre déclaration d'indépendance ; vous l'avez fait en 1963 et 1964.

90. Son affirmation selon laquelle tout a été planifié par la Turquie pour le partage de l'île et que progressivement nous allions dans cette direction est tout à fait remarquable. Si la Turquie avait eu un plan de partage de l'île, alors M. Papandreou et les dirigeants chypriotes grecs devaient comploter avec la Turquie, parce que depuis 20 ans, de manière constante, ils donnent à la Turquie et à nous-mêmes toutes les possibilités de partager l'île, en faisant comme si nous n'existions pas à Chypre, en essayant de nous détruire, et en nous forçant à établir une ligne de démarcation entre nous-mêmes et les forces assaillantes. Ils doivent certainement conspirer avec la Turquie pour arriver au partage.

91. Mais comme il ressort à l'évidence des rapports du Secrétaire général au cours des années, nous n'avons pas fait de plans semblables. En 1963, lorsqu'ils nous ont attaqués, tous nos fonctionnaires ont été licenciés. Nous avons essayé de les faire réintégrer. Le 10 septembre 1964, dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a déclaré ce qui suit :

“Depuis le début de son mandat à Chypre, la Force a examiné cette question d'une façon approfondie et, à plusieurs occasions, en a saisi le Gouvernement chypriote. Toutes les négociations relatives à la réintégration éventuelle des fonctionnaires chypriotes turcs de Nicosie et au versement de leurs émoluments depuis janvier 1964 ont échoué jusqu'à présent, car le Gouvernement y voit une question d'une haute importance politique, étroitement liée au règlement final de la question chypriote.” [Voir S/5950, par. 108.]

92. Pendant 21 ans, en raison de l'absence d'un règlement final de la question chypriote, ces fonctionnaires ont été exclus de tous les services gouvernementaux tandis qu'une administration raciste grecque à 100 p. 100 revendique le droit d'être le Gouvernement de Chypre. Pouvons-nous par conséquent accepter la version des événements présentée par M. Kyprianou ? Il nous accuse de créer des institutions séparées dans tous les domaines. Nous sommes fiers de l'avoir fait. Lorsque nous avons été expulsés des organes de notre propre Etat, nous avons dû

survivre et vivre comme un peuple civilisé ; nous avons donc dû assurer une administration et former des cadres administratifs ; nous avons donc dû nous prendre en charge. Nous avons très bien appris comment nous occuper de nous-mêmes ; nous voulons maintenant qu'ils partagent cette expérience avec nous en établissant une république fédérale.

93. Il dit : “En tant que Président de Chypre, je vois la fin de Chypre en tant que pays indépendant”. C'est parce qu'ils considèrent Chypre sans avoir l'autorité constitutionnelle du Président qu'il voit cette destruction et c'est parce qu'il oublie 1963 et 1974 qu'il ne se rend pas compte que le coup de grâce à l'indépendance et à la souveraineté de Chypre a été porté lorsqu'ils nous ont attaqués en 1963 et qu'ils ont refusé de nous incorporer, malgré les rapports et les efforts répétés du Conseil de sécurité et du Secrétaire général. Nous ne sommes pas nés d'hier, et je suis sûr que tous les membres connaissent le fond du problème de Chypre.

94. “Nous sommes militairement faibles” a-t-il dit. “Nous ne pouvons pas combattre. Nous voulons une solution pacifique. Faut-il nous punir parce que nous sommes militairement faibles ?” C'est une accusation d'invasion contre la Turquie. La Turquie est venue à Chypre pour repousser une invasion de la Grèce et de ses adhérents à Chypre. C'est ce que la Turquie a fait, rien de plus, rien de moins. Et maintenant, comme le criminel pris par la police, le criminel se plaint, “Mais la police était totalement armée ; elle nous a cernés. Est-ce que c'est juste ? Est-ce équitable ?”

95. Nous les avons empêchés de détruire notre pays, un Etat binational ; et nous leur donnons la possibilité de rétablir cet Etat. Et en présence du Conseil de sécurité, il refuse de négocier. Il refuse le dialogue et il demande au Conseil de nous punir pour ne pas nous être soumis devant la violence et la violation de traités internationaux. J'espère que le Conseil verra son jeu.

96. Il a dit aussi quelque chose que je voudrais corriger : “Récemment, j'ai fait une proposition orale au Secrétaire général ; je ne l'ai pas rendue publique parce qu'elle était sincère”. Il a indiqué que le texte de cette proposition sera distribué ultérieurement par les soins de sa mission. Lorsque ce texte aura été distribué, je dirai au Conseil, s'il le permet, pourquoi nous avons rejeté cette proposition. Le Secrétaire général m'en a dit l'essentiel à Casablanca. Il n'a pas pu me lire la proposition *in extenso*. Ultérieurement, lorsque j'ai rencontré une nouvelle fois le Secrétaire général je lui ai dit ce qui suit : “Monsieur le Secrétaire général, j'ai maintenant le texte complet de la lettre que M. Kyprianou vous a envoyée. Pourquoi ne me l'avez-vous pas donné *in extenso* ?” Il m'a répondu : “Je savais que vous rejeteriez ce texte dans sa totalité ; je n'essaie pas de donner aux parties ce qu'elles vont rejeter ; j'essaie de

trouver des éléments dans les propositions qu'elles accepteront. Voilà pourquoi je ne vous l'ai pas communiqué".

97. Comment le Secrétaire général savait-il que je rejetterais ce textes ? Parce que l'offre de M. Kyprianou, qu'il a promis de communiquer au Conseil, ne correspondait pas à notre solution concertée ou à notre procédure convenue. C'était une offre du "Gouvernement légitime de Chypre" à une "minorité rebelle". M. Kyprianou doit revenir sur terre. Nous sommes ses partenaires. Nous faisons partie de Chypre. Nous voulons vivre à Chypre dans la paix et la concorde. Nous n'avons pu le faire liés les uns aux autres en raison de leur théorie de l'*enosis* et de leur politique d'*enosis*. Nous voulons vivre côte à côte et nous voulons être partenaires dans une entreprise commune sous la forme d'une fédération.

98. Je regrette beaucoup; je vois que certains regardent l'heure, mais cette occasion nous est rarement offerte. J'essaierai de finir au plus vite.

99. En ce qui concerne l'échange d'ambassadeurs, M. Gobbi a été scandalisé par ce que j'ai fait. Nous, nous avons été scandalisés quand nous avons appris que M. Gobbi venait le jour où il est venu. Nous avons tous deux été pris de court. Il n'y avait là rien de délibéré; c'était l'action d'un organisme politique où nous avons retardé ce que nous ne pouvions empêcher; on ne peut pas toujours fixer de dates pour des cérémonies de ce genre. Il fallait que cela se fasse et, je le répète, ça n'était pas délibéré, ce n'était pas un camouflet au Secrétaire général, comme M. Kyprianou a cherché à le dire.

100. J'ai dit Au Secrétaire général quand je l'ai rencontré précédemment — et il le confirmera — lorsqu'il m'a parlé du gel de certaines activités, je lui ai dit franchement : "Monsieur le Secrétaire général, il y a des activités que nous pouvons retarder et que nous pouvons empêcher. Il y a d'autres activités que nous ne pouvons pas empêcher. Je vais essayer de vous aider le plus possible. Cette promesse tient toujours, mais si vous nous demandez de nous immobiliser, je dois dire que je n'ai encore jamais vu de gouvernement gelé ni d'Etat gelé, sauf, peut-être, l'Alaska. C'est impossible. Demandez-nous des choses raisonnables et nous les ferons — et le plus raisonnable que vous puissiez nous demander, c'est de nous asseoir à la table des négociations pour parler, parler et parler encore."

101. Comment puis-je donner la garantie à M. Kyprianou que lorsque je lui parlerai le premier jour il y aura immédiatement une solution, si nous ne sommes même pas encore parvenus à nous mettre d'accord sur le fait que Chypre n'est pas grecque; que Chypre ne sera pas grecque; qu'il y aura des garanties contre l'union avec tout autre pays, en tout ou en partie, et que le système fédéral bizonal doit être le but des deux parties. Si nous ne nous mettons pas d'accord là-dessus, s'il prétend être le Gou-

vernement de Chypre et son président, et s'il dit qu'il cherche à empêcher que Chypre ne soit détruite, la Chypre qu'il voit détruite est une Chypre grecque. Voilà la Chypre qu'il voit détruite; or Chypre n'est pas grecque. Donc Chypre n'est pas détruite.

102. Nous essayons d'établir une association. Nous sommes prêts à le faire, mais à la table des négociations, non en faisant le tour du monde en dépensant le peu d'argent dont nous disposons pour nous défendre contre des accusations imaginées et imaginaires. Nous sommes autant un gouvernement que lui. Il n'est pas traité comme nous le sommes, tant mieux pour lui. Mais, je vous en prie, M. Kyprianou, ne nous détruisez pas. Nous avons tenu bon et nous nous sommes défendus. Nous ne vous demandons pas de revenir sur vos décisions; nous vous demandons de les corriger compte tenu des faits. Nous demandons que vous vous montriez compatissants envers un peuple qui lutte depuis 20 ans pour sa liberté, envers un peuple qui a été jeté à la fosse commune simplement parce qu'il est turc — et qui pourtant ne s'est pas incliné.

103. Comprenez-nous, je vous prie : nous n'essayons pas de détruire quoi que ce soit. Nous essayons d'empêcher notre destruction comme l'un des peuples de Chypre, l'un des cofondateurs de la République de Chypre, et nous ne pouvons tout simplement pas accepter le fait que parce que l'archevêque Makarios, par la force des armes, a détruit l'association en 1963, nous n'avons pas le droit de vous demander justice.

104. M. Kyprianou a l'impression que nous sommes pour le partage. Je donne une fois de plus l'assurance que nous n'avons pas du tout cette intention ni de plan dans ce sens. Je lui demande de dire publiquement une fois de plus que la décision de la Chambre chypriote grecque, décision qui reste valable, à savoir que la lutte continuera jusqu'à l'union de Chypre avec la Grèce soit achevée, est rayée des livres, qu'il ne veut pas l'union de Chypre et de la Grèce et qu'il accepte que les garanties nationales contre cet état de choses continuent de jouer. Je l'invite à le faire, je l'invite à revenir à la table une fois de plus.

105. Si je vous ai retenus plus longtemps que je n'aurais dû, je répète que c'est parce que je compte sur votre compréhension et sur votre compassion, et sur le fait que nous sommes l'une des deux parties à Chypre, réduite au silence depuis des années. Je suis donc sûr que vous me pardonnerez d'avoir parlé ainsi. Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie tous les membres du Conseil de m'avoir permis de prendre la parole.

La séance est levée à 13 h 30.

NOTE

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, n° 5475.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استعلم عنها من المكتبة التي تفضلونها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
